



CTP INRA du 4 juin 2010

Intervention de la CGT-Inra, compléments à la déclaration liminaire

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 8 juin 2010 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Partie 1 du projet de Document d'Orientations 2010-2020 soumis à l'avis du CTP,

Pour mémoire, durant le CTP, les huit représentants de la CGT, la CFDT et SUD ont voté contre le projet de document, les deux représentants de la CFTC se sont abstenus et les dix représentants de l'administration ont voté pour.

Point 1: Appel au Grand Emprunt

Aux pages 7, 26, 29, 30, 32 et 44, la Direction Générale fait état du Grand Emprunt et de son rôle et son intention de chercher à ce que l'INRA y émerge. Tant que les agences de notation financières conserveront la note de la France au niveau AAA, le gouvernement devrait pouvoir lever les 35 milliards attendus. Mais d'ici 2015-2016, ne seront disponibles et donc répartis que les bénéfices annuels des sommes que l'État aura placées, soit environ 700 millions. Compte tenu du nombre d'institutions qui espèrent une part, à combien la Direction Générale estime-t-elle le montant dont l'INRA pourra disposer pour ses grands projets ?

Point 2: La faim dans le monde, les émeutes de la faim et le rôle de la recherche agronomique

Dans la partie Contexte (partie 1) du Document d'Orientations 2010-2020, la Direction Générale fait état des questions de la faim dans le monde et des problèmes plus généraux d'alimentation mondiale. Mais elle ne dit pas un mot sur le rôle délétère, méphitique même, que la spéculation a exercé, en particulier sur les aliments de base (farine, riz, sucre et huile) et que l'envolée des prix de ces aliments ont déclenché et nourri les émeutes de la faim.

Tant que la pression et la spéculation sur les produits agricoles continueront, les progrès de la recherche agronomique ne pourront compenser les dégâts et satisfaire les besoins grandissants de produits alimentaires liés à l'augmentation globale de la population, à celle du nombre de personnes déplacées (en général des populations rurales) par les conflits locaux, ainsi qu'à l'amélioration des régimes et des pratiques alimentaires (consommation grandissante de lait et de viande en Asie).

Laissez croire, comme la Direction Générale l'affirme dans son texte, que la recherche agronomique permettra grâce à ces acquis de satisfaire tous ces besoins, ce n'est plus une erreur, c'est une faute !

Point 3: Orientations de l'INRA

Durant le Tour de France directorial, vous et nos directeurs généraux ont répété à l'envi que la Direction Générale ne savait pas les conséquences de la mise en place des grands programmes transversaux.

La Direction Générale n'est pas crédible lorsqu'elle affirme cela.

Simplement, vous ne voulez pas dire clairement aux agents de l'INRA les conséquences à court, moyen et long termes de la réorganisation de l'INRA. La mise en place des programmes entraînera la réduction du rôle des départements dans l'orientation scientifique de l'Institut.

Point 4: La réduction du rôle des départements

Ainsi que nous l'avons déclaré lors des sessions plénières des Commissions Consultatives des Départements de Recherche 1, 2 et 3 ainsi qu'au Directeur Scientifique Environnement lors du séminaire du département EFPA (Pont à Mousson, 10-12 mai 2010), il n'est matériellement pas possible à une femme, à un homme de conduire concomitamment les tâches dévolues aux chefs de départements

1. gérer son département
2. mettre en œuvre le grand programme qui lui a été confié
3. arbitrer les moyens spécifiques du grand programme (30%) entre les unités de son département et celles des autres départements
4. s'investir avec les équipes de son département qui s'impliqueront dans les autres grands programmes
5. suivre les activités et l'évolution des unités de son département non impliquées dans les grands programmes et dont les moyens humains et financiers seront réduits
6. poursuivre la réflexion prospective sur les orientations de recherche de son département
7. éclairer les CSS des dossiers des CR et DR de son département et évaluer les agents AI, IE et IR de son département en vue des promotions

et bien d'autres choses encore !!!

Le dispositif retenu par la Direction Générale qui vient charger la barque, présente le grand avantage aux yeux de la Direction Générale de faire porter la responsabilité sur le chef de département et son conseil scientifique, d'amputer, de cisailer, de dégager, de dégarnir, de façonner, de rafraîchir, de receper, mais aussi d'ébrancher, d'éclaircir, d'émonder, en un mot d'élaguer les activités de recherche qui, faute de moyens, devront être abandonnées.

Lorsque les utilisateurs finaux, gestionnaires, forestiers, propriétaires, organismes, collectivités territoriales, viendront demander des comptes à l'INRA sur tel ou tel abandon, il sera aisé à la Direction Générale, de transmettre au chef de département et à son Conseil Scientifique, la patate chaude et d'exiger d'eux qu'ils répondent à la « demande sociale ».

Partie 2 Mieux organiser les activités scientifiques

Réorganiser le dispositif expérimental et technologique au sein de réseaux nationaux et européens

Nous souhaitons rappeler à ce CTP que suite aux rapports Chassin puis Elsen le dispositif expérimental de l'Inra a déjà subi des restructurations très importantes dont le bilan promis par la Direction devant les personnels concernés n'a pas été fait (réorientations des activités, des équipes et du personnel, absorptions ou fermetures d'unités, etc.).

Le chapitre du document d'orientation consacré au dispositif expérimental est il une deuxième phase de ces premières restructurations ou bien l'intensification du processus ?

Dans le document, il est écrit (page.28) « *le rôle de la Commission Nationale des Unités Expérimentales (CNUE) et les modalités de financement des ces unités ont été redéfinis ... il reste des marges de progression ... pour que la CNUE joue pleinement son rôle d'animation nationale.* »

Dans le contexte d'économie et de gestion à coûts complets des UE, quel sera le rôle d'animation national de la CNUE par rapport aux départements de recherche ? Quel sera aussi le rôle des Centres dans la gestion du dispositif expérimental et des plateformes ?

Se pose alors la question du rattachement administratif et fonctionnel des UE dans le nouveau schéma qui se dessine dans le document d'orientation. Pour combien de temps encore les UE seront-elles rattachées aux départements de recherche ?

En effet, dans le document nous relevons les termes suivants : « *ouverture à l'Europe, aux régions ... rationalisations, lisibilité, etc.* ». En langage technocratique, ces termes sont toujours utilisés par les directions des organismes pour préparer les agents à des économies importantes de moyens aussi bien au niveau budgétaire, immobiliers qu'au niveau des moyens humains !

La Direction de l'INRA parle aussi très souvent dans ce document de lisibilité mais dans le même temps des alliances et/ou des structures opaques qui se multiplient aussi bien en externe qu'en interne (AVISAN, ALLENI, Agrenium, Gis IBSa, CNOC, CNUE), structures qui diluent l'organisme alors que l'Inra est encore bien lisible tant pour un grand nombre d'acteurs que pour le grand public.

Pour conclure sur ce chapitre du dispositif expérimental et technologique **vous indiquez clairement en page 29 du document dans le chapitre « Orientation prioritaires et action » : « l'ensemble du dispositif expérimental et technologique de l'INRA (plates-formes, UE, ORE et les systèmes d'information qui leur sont liés) devra progressivement mais résolument être réorganisé ». Plus loin et comme conclusion vous indiquez que l'INRA valorisera ses UE, plateformes et observatoires « en les modernisant avec ambition et de manière sélective ». Dans le contexte actuel de crise et de baisse très importante des moyens de l'État voulu par ce gouvernement il serait important que vous précisiez à l'ensemble des agents concernés ce que recouvre pour vous cette notion d'ambition sélective !**

En complément, concernant l'aspect "gestionnaire" de ce document, la CGT relève qu'il est question de "recherche participative" et s'interroge sur le fait qu'en parallèle à cette discussion, se met en place dans 2 centres pilotes une "charte" liant les SDARs aux unités. Ne serait-ce pas là la contractualisation des SDARs rejetée par les personnels et retirée en son temps par la DG ?